

DEMANDE d'INSCRIPTION des ÉLÈVES INTERNES aux TRANSPORTS SCOLAIRES DU MORBIHAN

à remettre AVANT LE :

à

(Si ce document est déjà complété, rayer les renseignements erronés. Inscrire les modifications sur la même ligne).

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

NOM DE L'ÉLÈVE N° de l'élève Ne pas remplir

PRÉNOM SEXE DATE DE NAISSANCE

TÉL. MOBILE E-mail :

REPRÉSENTANT LÉGAL DE L'ÉLÈVE : Père Mère Tuteur Famille d'accueil TÉL. MOBILE :

NOM PRÉNOM

ADRESSE
(n° et nom de rue ou lieu-dit)

CODE POSTAL COMMUNE E-mail :

TÉL. FIXE :

SITUATION ANNÉE SCOLAIRE PASSÉE

En classe de Établissement :

Commune établissement :

SITUATION NOUVELLE ANNÉE SCOLAIRE

SCOLARITÉ : Serez-vous dans le même établissement ? NON OUI

SINON, établissement : à
Nom Commune

MATERNELLE - PRIMAIRE PS MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2 ULIS

COLLÈGE 6^e 5^e 4^e 3^e SEGPA Autre (préciser)

LYCÉE 2nde 1^{re} Term BAC PRO ALTERNANCE

2^e cycle

C.A.P	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année
-------	-----------------------	----------------------	----------------------

Résidence alternée

Nom et adresse du 2^e parent :

TRANSPORTS

Jours d'utilisation : L M M midi M soir J V S D

Transport demandé	1 ^{er} Transporteur	2 ^e Transporteur
Ligne(s) ou service(s)		
Transporteur		
Point de montée		
Point de descente		

Ne concerne que les lignes BreizhGo (ex TIM)

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et sollicite le bénéfice de la subvention régionale pour les transports scolaires du Morbihan. Je reconnais avoir pris connaissance des règles de subventionnement, de sécurité et de discipline (au dos de cet imprimé). En cas de refus de subventionnement, je m'engage à m'acquitter du coût du transport, selon les tarifs en vigueur, à compter de la date d'utilisation des ces transports.

Date et signature du représentant légal de l'élève :

A le



Votre service de transport scolaire devient régional. Il s'appellera BREIZHgo

SUBVENTIONNEMENT

(Extrait du règlement)

Critères d'attribution de la subvention pour le transport scolaire d'élève interne du Morbihan

- L'élève doit être interne, scolarisé dans un établissement de l'enseignement secondaire (jusqu'au baccalauréat) public ou privé sous contrat d'association avec l'État.
- L'élève doit utiliser les lignes du réseau BreizhGo du Morbihan (scolaires ou ex TIM), sous réserve des places disponibles et sans modification de circuit sur les services spéciaux.
- **Le représentant légal de l'élève doit être nécessairement domicilié dans le département du Morbihan.**

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Utilisation du titre

- Ce titre de transport donne droit à un aller/retour domicile-école par semaine, en période scolaire*:
 - Aller : les dimanche soir, lundi matin ou jour de la rentrée scolaire
 - Retour : les vendredi soir, samedi midi ou jour de sortie scolaireQuelle que soit l'heure de départ ou de retour de la ligne dans la journée
- *2 allers - retours lorsqu'un jour férié est situé au milieu de semaine, en période scolaire.
- Pour tout autre trajet dans la semaine, l'élève devra s'acquitter d'un autre titre de transport (billet unitaire, carte 10 voyages, ...)

Paiement

- Le titre «interne» est un titre ANNUEL avec 2 possibilités de paiement :
 - la totalité, à la rentrée de septembre,
 - en 2 fois, soit le premier trimestre en septembre et le solde en janvier.ATTENTION : en cas de perte ou de vol, il ne sera établi de duplicata que moyennant paiement d'une somme forfaitaire de 10 euros.

Exception : validité de la carte «interne»

1. **En cas de grève générale un lundi ou un vendredi**, possibilité de rentrée le mardi matin et de sortie le jeudi soir.
2. **Élève malade et ne rentrant à son établissement qu'en cours de semaine** : il devra présenter soit une autorisation du chef d'établissement ou des parents, soit un certificat médical.
3. **Élève n'ayant pas cours le lundi ou le vendredi de manière générale** : sur présentation d'une attestation de l'établissement scolaire, le transporteur portera une mention spéciale sur le titre de transport, autorisant l'élève à circuler le mardi ou le jeudi.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

POUR UNE BONNE ORGANISATION, RESPECTEZ LES DÉLAIS pour vous inscrire et retirer votre carte de transport. Tout élève non titulaire d'une carte validée devra s'acquitter du prix normal du transport.

SI VOUS N'AVEZ PAS VOTRE CARTE DÉFINITIVE avant la rentrée ou à la date à laquelle vous souhaitez utiliser les transports scolaires, **UNE CARTE PROVISOIRE POURRA VOUS ÊTRE DÉLIVRÉE.**

Elle certifiera votre inscription et vous permettra d'utiliser immédiatement les transports dans l'attente de l'instruction de votre demande de subvention (à l'issue de laquelle vous sera soit délivrée une carte définitive, soit notifié le refus de subvention).

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à faciliter la gestion des réseaux de transport. Il se fait sous la responsabilité de la Région Bretagne. Les destinataires des données sont les services concernés de la Région et, le cas échéant, leurs sous-traitants et prestataires.

En application de la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime, relatif à l'ensemble des données vous concernant qui s'exerce par courrier accompagné d'une copie d'un titre d'identité : informatique-libertes@bretagne.bzh ou par courrier postal auprès de M. le Président de la Région Bretagne, 283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7.